



UTILISATION DE PNEUS «ÉTÉ» A BASSE TEMPERATURE

Les pneumatiques commercialisés par les manufacturiers en tant que pneumatiques « été » comportent des composants de bande de roulement conçus pour offrir des niveaux d'adhérence optimisés à des températures positives. De tels composants sont toutefois très sensibles à la température et des dommages peuvent survenir si des pneus « été » sont utilisés à de très basses températures ambiantes, lorsque les composants peuvent perdre leur élasticité et devenir fragiles (lorsqu'on atteint le point couramment appelé « transition vitreuse »). Lorsque c'est le cas et que le pneu est fléchi, la bande de roulement peut se craqueler.

C'est pourquoi il est recommandé de ne pas utiliser des pneumatiques « été » à très basses températures ambiantes (ordre de grandeur : températures inférieures à -20°C, en l'absence de spécification différente du manufacturier de pneumatiques).

Dans le cas de pneumatiques exposés à de très basses températures ambiantes lors de leur transport, une attention particulière doit être portée lors du déchargement du véhicule : dans ce cas il est recommandé d'éviter toute manoeuvre entraînant de fortes déformations du pneumatique, sauf s'il est possible d'élever la température du pneumatique avant son déchargement.

Les pneumatiques portant le marquage « 3PMSF » ne sont pas concernés par cette recommandation : consulter le manufacturier de pneumatiques pour des recommandations spécifiques.

Recommandations TNPf - Edition 2016		Réf. : TO 18
Date de création : Mars 2016	Date de dernière mise à jour :	P. 1 / 1